Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_109-DE

DC_2026_109

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DOUABIN Stéphane

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 59 Votants (dont 8 pouvoirs) : 67	L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 17/04/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Mickaël LEFEUVRE - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,André BOUTHEMY - CORNILLE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Sophie HUNAULT - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Laurence DELAUNAY - VISSEICHE,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Philippe MAIGNAN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Jean-Marc MAILLARD donne pouvoir à Magali BUDOR,Karine MOREL donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Christine HEUDE donne pouvoir à Patrick PLANCHET,Fabien LAMIRE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Carine GERMOND,Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Philippe MAIGNAN,Anne BRIDEL donne pouvoir à Sophie MARQUANT,Nadège LE FLOCH donne pouvoir à Erwann ROUGIER

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Jean-Luc DUVEL,Thierry PIGEON,Jean-Luc DELAUNAY,Marie-Louise BERHAULT,Vincent SINOQUET,Alexandra LEMERCIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_109-DE

DC_2026_109

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

- Élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.2121-22 et D.1411-3 et suivants ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté ;
Vu la délibération n°2026_102 du conseil d'agglomération an date du 10 avril 2026 relative aux modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO et de la CDSP ;

Considérant que les dispositions applicables aux commissions de délégations de service public s'appliquent aux commissions d'appel d'offres pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens tels qu'annexés au Code de la Commande Publique ;

Considérant que la commission d'appel d'offres examine les offres et les candidatures et attribue les marchés ;

Considérant que, pour Vitré Communauté, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant que la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire;

Considérant que les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant qu'en cas de démission ou décès d'un titulaire, le remplacement dudit titulaire est assuré par un suppléant suivant l'ordre de la même liste ;

Considérant que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_109-DE

DC_2026_109

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant que des listes peuvent être présentées jusqu'au moment du vote ;

Il vous est proposé de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de Vitré Communauté, selon les listes de candidats présentées en séance.

1) Élection des membres titulaires

Après un appel de candidatures et dépôt des listes de Monsieur Stéphane DOUABIN et de Madame Nadège LE FLOCH, il est procédé au vote.

Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 67 (dont 9 pouvoirs)
- Nombre de bulletins : 67
- Bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 0
- Suffrages exprimés : 67

Ont obtenu :

- Liste de Stéphane DOUABIN : 63 voix

Stéphane DOUABIN	Titulaire
Jean-Luc DELAUNAY	Titulaire
Paul LAPAUSE	Titulaire
Christophe FESSELIER	Titulaire
Pierrick GENDRY	Titulaire

- Liste de Nadège LE FLOCH : 4 voix

Nadège LE FLOCH	Titulaire

Sont proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

Titulaires
Stéphane DOUABIN
Jean-Luc DELAUNAY
Paul LAPAUSE
Christophe FESSELIER
Pierrick GENDRY

2) **Élection des membres suppléants**

Après un appel de candidatures et dépôt des listes de Monsieur Stéphane DOUABIN et de Madame Nadège LE FLOCH, il est procédé au vote.

Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_109-DE

DC_2026_109

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 67 (dont 9 pouvoirs)
- Nombre de bulletins : 67
- Bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 0
- Suffrages exprimés : 67

Ont obtenu :
- Liste de Stéphane DOUABIN : 63 voix

Jean-Luc DUVEL	Suppléant
Fabienne BELLOIR	Suppléante
Michel SAUVAGE	Suppléant
Serge BERGER	Suppléant
Joël TRAVERS	Suppléant

- Liste de Nadège LE FLOCH : 4 voix

Erwann ROUGIER	Suppléant

Sont proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Suppléants
Jean-Luc DUVEL
Fabienne BELLOIR
Michel SAUVAGE
Serge BERGER
Joël TRAVERS

Composition définitive de la commission d'appel d'offre :

Titulaires
Stéphane DOUABIN
Jean-Luc DELAUNAY
Paul LAPAUSE
Christophe FESSELIER
Pierrick GENDRY

Suppléants
Jean-Luc DUVEL
Fabienne BELLOIR
Michel SAUVAGE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_109-DE

DC_2026_109

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Serge BERGER
Joël TRAVERS

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 67

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 67**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
4 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DOUABIN

Signé par Stephane DOUABIN
3e vice-président en charge des finances, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des contractualisations.
6 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.